

Les salons de coiffure sont des lieux de travail à risques et, si ceux-ci sont loin d'avoir la gravité des risques que l'on peut rencontrer dans certains secteurs industriels ou du BTP, ils sont par contre très fréquents et certains sont responsables pour de nombreux coiffeurs d'abandon de leur métier, ce qui représente un préjudice professionnel lourd...



L'essentiel

Les salons de coiffure sont des lieux de travail à risques et, si ceux-ci sont loin d'avoir la gravité des risques que l'on peut rencontrer dans certains secteurs industriels ou du BTP, ils sont par contre très fréquents et certains sont responsables pour de nombreux coiffeurs d'abandon de leur métier, ce qui représente un préjudice professionnel lourd qui aurait pu être évité par des mesures et le respect de gestes de prévention.

- Les coiffeurs sont particulièrement exposés aux affections et allergies cutanées (eczéma...) ou respiratoires (asthme...) en raison des substances irritantes et allergisantes contenues dans de nombreux produits capillaires utilisés pour les shampooings, les teintures, les décolorations et les permanentes : environ 10% des allergies professionnelles sont déclarées par les professionnels de la coiffure, et chez les femmes, près de 30% des cas d'asthme professionnel proviennent du secteur de la coiffure. Les séquelles cliniques sont quasi inexistantes après cessation d'exposition, mais les symptômes ont tendance à s'aggraver sinon, ce qui rend fondamental de prévenir la sensibilisation si on veut éviter la perte d'emploi et le changement de profession.
- Les troubles musculo-squelettiques (TMS) liés aux postures et gestes du coiffeur, parfois inconfortables et souvent répétés (par exemple, tenir le séchoir en l'air), sont également très fréquents et entraînent des pathologies ostéo-articulaires invalidantes.
- L'utilisation de ciseaux et de rasoirs peut occasionner des coupures, éventuellement avec contamination directe. On note aussi des brûlures avec les instruments chauffant et séchant.
- Enfin, le métier peut aussi s'exercer en institution (centre de soins dont psychiatriques, maison de retraite) ou au domicile de particuliers dépendants avec une contrainte relationnelle induisant une charge mentale forte, liée à l'humeur de personnes difficiles voire agressives, génératrice de stress.

Les principaux risques professionnels des coiffeurs

• Les risques cutanés

Le risque professionnel des coiffeurs le plus important se situe au niveau de la peau (risque cutané). Il est dû à l'utilisation de produits chimiques agressifs contenus dans les teintures et les permanentes, ou le contact avec l'eau et le shampooing qui détruit le film protecteur de la peau. Les dermatoses (maladies de peau) professionnelles sont fréquentes dans la coiffure et elles sont reconnues en maladies professionnelles.

Le travail en milieu humide favorise le développement de ces dermatoses professionnelles : dermatite d'irritation, eczéma de contact allergique, ou affections endogènes aggravées par le travail (psoriasis des mains, eczéma atopique et dyshidrose).

Les irritations cutanées se traduisent par des rougeurs (sur le dos des mains et entre les doigts), des démangeaisons (prurit), des sensations de brûlure, des fissures, desquamations et des crevasses. L'apparition peut être rapide (juste après l'exposition à une substance irritante) ou progressive.

L'agent causal possible est multiple :

- Les produits de coloration
Le principal allergène responsable est le paraphénylène diamine (PPD).
- Les produits de décoloration
Des lésions eczématiformes sont provoquées par les persulfates alcalins.
- Les permanentes sont plus ou moins irritantes et allergisantes selon leur composition.
- Les produits de défrisage sont nettement plus alcalins que les produits des permanentes, ce qui augmente le pouvoir irritatif des défrisants.
- Les shampooings contiennent des agents nettoyants (tensio-actifs) et des conservateurs (aldéhyde formique), de l'ammonium quaternaire etc. ...responsables de lésions eczématiformes subaiguës ou chroniques.
- Ces produits peuvent aussi provoquer des anomalies unguéales : chromonychie (coloration pathologique des ongles) due aux teintures capillaires, koïlonychie (relèvement des bords de l'ongle) due à l'acide thioglycolique des liquides de permanentes...
- A noter que ces produits peuvent également être allergisants pour la personne coiffée et par exemple donner des urticaires géantes aux clients.
- le caoutchouc des gants (latex) et le nickel des instruments de coiffure (ciseaux, pinces, tondeuses..) provoquent des eczémas de contact allergique.

- **Les risques pour les voies respiratoires**

Les produits utilisés sont plus ou moins volatils. Par exemple, les poudres décolorantes aux persulfates alcalins sont très volatils. Elles restent longtemps en suspension dans l'air avant de se déposer sur les surfaces de travail. Des vapeurs irritantes telles que l'ammoniac peuvent se dégager lors de l'application de produits colorants.

Tout cela peut déclencher des allergies au niveau des voies respiratoires : rhinite, asthme aux persulfates alcalins en particulier. Les premiers symptômes d'irritations respiratoires sont les picotements du nez et de la gorge. Les rhinites se manifestent par un écoulement nasal important et des éternuements répétés. L'asthme est une maladie respiratoire due à une réaction inflammatoire des bronches qui se traduit par des difficultés à respirer, de la toux ou des sifflements. Les agents de fixation (laques et sprays) peuvent aggraver les symptômes d'hyperréactivité bronchique ou d'asthme.

- **Les risques oculaires**

Les irritations oculaires (picotements des yeux) peuvent survenir et s'aggraver en conjonctivites tenaces.

- **Les troubles musculo-squelettiques (TMS)**

Les troubles musculo-squelettiques affectant les coiffeurs regroupent un grand nombre de maladies chroniques affectant les muscles, les tendons et les nerfs au niveau des membres supérieurs (épaules, coudes, poignets), et les articulations de la colonne vertébrale. Ils se caractérisent par des douleurs et des gênes fonctionnelles (raideur, maladresse ou une perte de force) qui peuvent devenir très invalidantes (lombalgie, épicondylite, syndrome carpien ...).

La posture debout prolongée, le piétinement dans un espace restreint, le dos cambré et la tête penchée, le coude levé bras tendu, entraînent ces diverses pathologies ostéo-articulaire car il s'agit d'attitudes répétitives.

- **Les pathologies veineuses**

Le travail debout en chaleur humide peut être la cause de pathologies circulatoires de type veineux : jambes lourdes, varices, œdème des membres inférieurs.

- **Les risques de coupures, de brûlures et les chutes sur sol mouillé**

L'utilisation d'instruments tranchant tels les ciseaux et rasoirs, est à l'origine de coupures, de plaies ouvertes du poignet, des doigts et de la main.

Des brûlures électriques ou thermiques peuvent survenir au contact des appareils chauffant ou séchant.

Les sols encombrés, mouillés, quelquefois sur plusieurs niveaux sont propices aux chutes de plain-pied et pertes d'équilibre résultant de glissades, faux pas et trébuchements.

- **Les risques biologiques**

Bien qu'assez rares, il convient de signaler les risques infectieux susceptibles d'être occasionnés par le rasage (sida, hépatites), et la contamination directe ou par les instruments contaminés par les clients : parasitoses comme la gale et la pédiculose, ou dermatomycoses comme la teigne, ou infections bactériennes comme l'impétigo, affections du cuir chevelu très contagieuses, ainsi que le trichogranulome ou sinus pilonidal (pénétration cutanée de cheveux surtout dans le fond des espaces interdigitaux qui provoque une petite tumeur bénigne douloureuse et souvent purulente due à l'inclusion de cheveux sous l'épiderme, nécessitant une intervention chirurgicale minime).

- **Les risques psychologiques**

Tout contact d'un employé avec une personne instable implique un risque psychologique, aggravé du fait de l'isolement du travailleur seul en activité et surtout si le travail s'exerce au domicile du client (personnes handicapées ou dépendantes). Cette contrainte relationnelle sous forme de traumatismes psychologiques répétés est plus ressentie par les femmes, or le métier de coiffeur est majoritairement féminin. Le manque de considération fréquent de la part de clients, l'agression verbale ou le comportement inapproprié, ...peuvent avoir des conséquences psychiques (stress, anxiété), ou somatiques (digestives, cardio-vasculaires).

- **Les maladies professionnelles indemnissables des coiffeurs**

Les différents tableaux de maladie professionnelle relatifs au métier de coiffeur concernent les affections prises en charge et indemnissables suivantes :

- Tableau 15 : l'asthme dû aux amines aromatiques et aux matières colorantes.
- Tableau n°15 bis : Affections de mécanisme allergique provoquées par les amines aromatiques, leurs sels, leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés et sulfonés et les produits qui en contiennent à l'état libre
- Tableau n°37 : Affections cutanées professionnelles causées par les oxydes et les sels de nickel
- Tableau n°43 : les lésions eczématiformes subaiguës ou chroniques provenant de l'aldéhyde formique (shampooing).
- Tableau n°43 bis : Affections cancéreuses provoquées par l'aldéhyde formique
- Tableau n°49 : Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines
- Tableau n°49 bis : Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine
- Tableau n°57 : Affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- Tableau n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
- Tableau n°66 : l'asthme provenant de produits capillaires contenant de la sérine ou des persulfates alcalins (décoloration), les ammoniums quaternaires (teinture), les acrylates (laque), etc...
- Tableau n°95 : Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex ou caoutchouc naturel (gants en latex)

Les mesures de prévention des risques professionnels des coiffeurs

Les moyens de prévention sont relativement simples à mettre en œuvre et efficaces ; mais le problème réside dans le fait qu'il y a une multitude de petites structures (salons de coiffure et professionnels isolés) dans lesquelles les bonnes pratiques de prévention doivent être diffusées. Aussi, c'est dès l'apprentissage que l'information sur les risques et la formation à la prévention doivent être intégrées aux programmes au même titre que les gestes techniques du métier. Par ailleurs, si à ce stade précoce de professionnalisation, une sensibilisation allergique se révèle, il vaut mieux envisager une réorientation vers un autre métier qui sera moins traumatisante qu'après avoir commencé sa carrière, car il s'agit d'une inaptitude qui impose de ne pas affecter la personne à certains gestes techniques essentiels telles la coloration, décoloration ou permanente. En effet, une fois une allergie à une substance déclarée, tout contact même minime avec celle-ci peut provoquer une réaction cutanée ou respiratoire.

• **La prévention collective**

- L'installation et les équipements du salon de coiffure

- La bonne aération et ventilation générale permettent un renouvellement de l'air qui diminue la densité des polluants dans les locaux, en particulier les produits fixateurs, les laques et les sprays, qui sont utilisés souvent. Les entrées d'air doivent être compensées par des sorties forcées. De plus, un système d'aération localisée pour la préparation des colorations permet le captage des polluants dès leur émission, avant leur dispersion dans le local. L'utilisation de ces systèmes d'extraction permet d'éviter les affections respiratoires.
- Les plans de travail doivent être régulièrement nettoyés avec des chiffons humides pour limiter la dispersion des poussières.
- Les sols doivent être antidérapants et maintenus propres, secs et rangés pour éviter les chutes. On doit utiliser un aspirateur adapté et non un balai qui disperse les poussières. Il convient d'assurer l'entretien continu du salon par le ramassage des cheveux.
- Les équipements (siège clientèle, tabouret de coupe, évier ou bac de lavage) doivent être réglables en hauteur et pivotant pour le tabouret du coiffeur. De plus, l'apprentissage et le respect de gestes professionnels corrects sont aussi garants d'une prévention des TMS.
- Les outils du coiffeur doivent être choisis pour leur qualité technique et ergonomique : qualité de coupe des ciseaux, légèreté du poids du sèche-cheveux, manchons sur les outils métalliques pour éviter le contact avec le nickel (ou éliminer les instruments en contenant).
- L'utilisation de rasoirs jetables individuels est préconisée.
- L'installation électrique doit être conforme aux normes de sécurité électrique, ce qui est d'autant plus important que le travail s'effectue dans une atmosphère ou avec des mains humides.
- L'environnement de travail doit offrir un éclairage suffisant, une ambiance sonore modérée, une température du salon non excessive.

- Les produits chimiques de coiffure

- En général, il convient d'utiliser les produits les moins volatils : pour les persulfates alcalins privilégier les formes en poudre compacte, en granulés..., pour les autres produits privilégier les formes en gels, crèmes...
- Les fiches techniques des produits doivent être consultées attentivement et il faut se conformer rigoureusement au mode d'emploi, respecter les proportions et les temps de pose, ne pas mélanger le produit avec d'autres non prévus. Les notices d'informations, incluses dans les paquets, et les avertissements détaillés sur les emballages spécifient les risques et rappellent clairement les conseils à suivre impérativement lors des manipulations.
- Les produits doivent être stockés dans un local technique par catégorie de produit et loin d'une source de chaleur.
- Les restes de mélanges de produits ne doivent être ni conservés, ni réutilisés.

- Le nettoyage et la désinfection du matériel de coiffure

La contagion survient par l'intermédiaire des instruments de coiffure (peignes, brosses, ciseaux, tondeuses, rasoirs...) ou des serviettes qui doivent donc être soigneusement et régulièrement nettoyés et désinfectés : immersion dans l'eau de Javel ou compresse d'alcool éthylique pour les virus et les bactéries, appareils à UV contre les bactéries seulement.

Il ne faut pas plonger les peignes, les brosses ou tout autre instrument dans les récipients contenant les lotions cosmétiques employées dans un salon de coiffure, ce qui pourrait les contaminer.

L'examen du cuir chevelu du client permet par ailleurs de détecter s'il est porteur de lésions nécessitant des précautions prophylactiques supplémentaires pour éviter la contamination (désinfection systématique antiseptique prolongée de tous les tissus et instruments utilisés, gants à usage unique).

Le non respect des procédures d'hygiène générale et/ou l'utilisation de matériel non correctement désinfecté ou stérilisé peuvent entraîner une contamination du personnel du salon de coiffure et de sa clientèle.

- Le matériel de premier secours

Une trousse contenant le matériel de premiers secours (désinfectant, pansements, etc.) doit être mise à la disposition du personnel.

Les mesures à prendre en cas d'urgence (coupure, brûlure, numéro des services de secours) doivent être connues et affichées.

- **La prévention individuelle**

- **La protection des mains**

- Lavage des mains sans détergent, avec des savons surgras, séchage avec une serviette sèche en tamponnant (sans frotter).
 - Pas de port de bijoux pendant le travail car ils empêchent un bon nettoyage et essuyage des mains.
 - Application régulière des crèmes hydratantes pour les mains.
 - Utilisation de gants en vinyle ou nitrile :
 - à usage unique, très fins, pour les contacts avec les produits chimiques des colorations, permanentes...
 - réutilisables, plus épais, pour un contact prolongé avec l'eau (shampooings et nettoyages).

- **La protection du corps**

vêtement de travail (blouse ...) lavée fréquemment pour éviter la salissure des tenues et l'imprégnation par les produits manipulés.